

2018 DFPE 43 Subvention (50 438 euros) et avenant n°2 à l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs – Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs – Montparnasse Rencontres relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 92 bis, boulevard Montparnasse (14e). La capacité d'accueil est de 14 places.

Cette convention d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2019. Elle insiste (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2018;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude du budget présenté pour l'année 2018 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention à 50 438 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs – Montparnasse Rencontres, l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 50 438 euros au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris